Règlement complet de la Ronde de Château Gombert 2021

1 – Organisation/présentation

L'Athlétic Club Phocéen organise la 20ème édition de la **Ronde de Château Gombert** le dimanche 18 avril 2021 :

- Un trail découverte de **17,2km**, dénivelé +/- 685m ; label régional FFA ouvert à tous les licenciés ou non, à partir de junior H/F (né en 2003 ou avant)
- Une course nature de **12,2 km,** dénivelé +/- 315m; label régional FFA ouverte à tous les licenciés ou non, à partir de junior H/F (né en 2003 ou avant)
- Une course nature de **7,2 km,** dénivelé +/- 161m ; ouverte à tous les licenciés ou non, à partir de cadet H/F (né en 2003 ou avant)
- Une marche de **7,2 km,** dénivelé +/- 161m ; ouverte à tous les licenciés ou non, sans classement.

Les résultats des courses comptent pour le **Challenge FSGT 2020/2021**.

Les différents départs seront donnés à partir de 9h00 dans le Domaine Départemental de la Nègre à Château Gombert où se tiendra également l'arrivée.

Les mineurs devront déposer une autorisation parentale de participation à la course.
Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Parkings conseillés à Château Gombert, service de navettes gratuites (départ à partir de 7h30 au niveau de la poste de Château Gombert) pour rejoindre éventuellement le village (départ/arrivée/vestiaires/échauffement) situé à 2 km.
Le covoiturage coureurs est fortement recommandé.

2 – Inscriptions (dossard attribué aux dossiers complets transmis avec paiement)

Sur Internet jusqu'au 16/04/2021 : www.courirenfrance.com avec paiement sécurisé.

Le samedi 17 avril 2021 de 10h à 18h00 : au CIQ de Château Gombert (35 av. de Château Gombert - 13013), inscriptions avec retrait des dossards (paiements uniquement par chèque à l'ordre de l'ACP).

Pas d'inscription le jour de la course.

Tarif : 20 € pour la course de 17,2 km
15 € pour la course de 12,2 km
12 € pour la course et la marche de 7,2 km

En cas d'annulation de la course par l'organisateur ou les administrations compétentes, les inscriptions seront remboursées.

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :
• d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA**, ou d'un « **Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)** ;
• ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;
• ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Attention : ce certificat médical est conservé par l'organisateur
Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour la marche, présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport datant de moins d'un an (conservé par l'organisation) .

3 – Retrait des dossards

- le samedi 17 avril 2021 de 10h à 18h00 : au CIQ de Château Gombert -35 av. de Château Gombert - 13013)

- le dimanche 18 avril de 7h30 à 8h45 sur le village de course.

Par mesure de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participants sur chaque épreuve.

4 - Jury Officiel

La Ronde de Château Gombert, course nature régionale labellisé FFA, est encadrée par un jury officiel FFA. En cas de litige, les concurrents pourront faire appel directement auprès du juge arbitre désigné pour la course (réclamation dans les 30 minutes). Sa décision est sans appel.

Il est rappelé que la réglementation impose le port du dossard sur la poitrine. Tout dossard absent, non apparent ou plié à l'arrivée ne permettra pas le classement du participant.
Tout comportement anormal (jet de déchets, raccourcis non autorisés…) constaté par les officiels - signaleurs sur le parcours, pourra conduire à un déclassement du coureur.

5 – Assurances

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile en conformité avec la réglementation des courses hors stade et décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutif à un mauvais état de santé.
Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et unique responsabilité.

6 – Assistance médicale - Sécurité

Assurée par des secouristes présents sur la course, en liaison avec les signaleurs.

7 – Parcours - Ravitaillements

Parcours sur pistes incendie et sentiers pierreux (**bâtons interdits**).
Plusieurs points de contrôle de dossard seront mis en place sur les parcours.

Ravitaillement uniquement en eau sur le parcours ; le port d'un sac à dos d'hydratation de type CamelBak ou d'un gobelet est recommandé pour les coureurs.
L'organisation ne fournira pas de verre ou gobelet.

Un ravitaillement/buffet est organisé à l'arrivée au Village.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et à n'abandonner aucun déchet sur le parcours.

8 – Vestiaires et consignes

Un espace consignes sera à disposition des concurrents au sein du Village.
Les concurrents pourront y déposer leurs affaires et les récupérer dès leur fin de course.
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte…) subis par les biens personnels des participants et déposés à la consigne.

9 – Classement Individuel

La course comporte un classement général et un classement par catégorie H/F.
Dans le cadre de la nouvelle réglementation des catégories Masters mise en place par la FFA à partir du 1er Novembre, pour des raisons d'organisation, seulement les catégories M1,M3, M5, M7 et M9 (soit de 10 ans en 10 ans) seront récompensées.
Pas de cumul de récompenses..
Remise de récompenses à partir de 11h00.
Récompense à chaque participant, tirage au sort de dossards, animations, buffet.

10 – Classement Groupe

Un classement groupe sera effectué ;

Les participants finissant la course apporteront :

- 1 point pour le circuit de 7,2 km
- 2 points pour le circuit 12,2 km
- 4 points pour le circuit de 17,2 km

Le groupe ayant cumulé le plus de point sera désigné gagnant.

Le classement groupe étant géré automatiquement par l'informatique, les coureurs doivent tous s'inscrire préalablement avec la dénomination exacte du club, association ou entreprise afin d'éviter des non-prise en compte de concurrents.

Aucune modification informatique ne sera faite à l'issue des inscriptions et des classements.

11– Aide Caritative

A l'issue de la Ronde, cinq euros seront reversés par dossard, au profit des Restos du Cœur.

12– Droit à l'image

Par sa participation à **la Ronde de Château Gombert**, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à utiliser son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial ou afin d'assurer la promotion de l'épreuve.

13– Loi Informatique et Libertés

Conformément à la loi informatique et libertés (loi du 6/01/1978), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification pour toute information concernant notre fichier et peuvent s'opposer à la diffusion de leurs données.

Toute participation à la Ronde de Château Gombert implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de l'ACP Marseille.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant sur le bulletin d'inscription.
Si les participants souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, ils peuvent contacter la FFA à l'adresse suivante : dpo@athle.fr

14 – Règles sanitaires et organisation de la course

Les participants devront accepter les règles sanitaires mises en place pour le bon déroulement des courses. En cas de non-respect, l'inscription du concurrent sera annulée sans remboursement.

15 – Acceptation du Règlement

La participation à la Ronde de Château Gombert implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.
L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Tous renseignements, parcours, classements, photos et règlement sur le site du club : https://acpmarseilleathle.com